54me Année — Nouvelle série — N° 163 PARAIT LE SAMEDI Le Numéro : 5 francs SAMEDI 12 FEVRIER 1949.

SISTERON-JOURNAL

Politique - Littéraire - Sportif - Commercial et d'Annonces Judiciaires.

Abonnement : 1 an : 200 francs
Changement d'adresse : 10 frs
C.C.P. Marseille 156-36 — Tél. 1.48

Administration-Rédaction :
25, Rue Droite, SISTERON (b.-a.)
Directeur-Gérant: Marcel LIEUTIER

Tarif des Annonces :
Annonces Légales : 20 francs la ligne
Autres Annonces: on traite à forfait

Pour la Publicité extra-Régionale :
S'adresser à l'AGENCE CHIMOT
3, Rue d'Amboise PARIS (2e)

Bien trop malins !

Il y a quelques semaines, énumérant les raisons qui avaient contribué à décourager le contribuable français depuis 1944, je me demandais, après tant d'autres « l'Etat redeviendra-t-il honnête ? »

M. Petsche, en lançant l'Emprunt qui portera son nom, a eu le courage de renoncer aux détestables expédients employés, au lendemain de la Libération ; voilà pourquoi il a rétabli l'anonymat des souscripteurs et a laissé aux titulaires de Rentes Françaises la faculté, jusqu'à présent inédite, de rendre à leurs titres leur valeur nominale. Ainsi le possesseur de 50.000 de Rentes 3 °/° qui les verse au Trésor en est crédité au pair pour la moitié de la somme qu'il prête à l'Etat.

Mais tout le monde ne dispose pas d'argent liquide ; aussi les personnes qui auront 60 ans le 1er Mai 1949 et qui ne sont pas inscrites à l'impôt général sur le revenu en 1948, auront-elles la possibilité de remplacer leurs anciens titres par des nouveaux selon certaines modalités que les percepteurs leur expliqueront et gagneront chaque année un intérêt plus élevé sans avoir besoin de verser un millime en numéraire.

Enfin, chacun est mis à l'abri de la diminution du montant de l'intérêt et avantagé dans l'hypothèse inverse. Pendant onze ans, le taux de 5 °/° ne peut être réduit ; au contraire si le taux de l'intérêt payé par l'Etat s'accroit, celui de l'emprunt Petsche sera augmenté proportionnellement.

A la vérité, jamais formule aussi libérale, aussi correcte et aussi tentante n'avait été offerte aux prêteurs. Un résultat favorable pour cette conception hardie mais juste exercerait une action salutaire sur le Congrès américain au moment du vote des nouveaux crédits du Plan Marshall à la France. Aussi invraisemblable que celà puisse paraitre, il y a des gens chez nous qu'un tel succès inquiète. Puisqu'on ne peut plus exercer une pression sur les Rentes, pourquoi ne pas la tenter sur le marché de l'or ? C'est exactement ce qui s'est passé. En 48 heures, un milliard d'or a changé de mains pour amorcer une panique restreignant le courant des souscripteurs à l'emprunt. De là cette publicité bruyante faite par les journaux d'extrême-gauche, à la hausse inattendue de l'or. Peu de gens se sont laissés prendre à la manœuvre. Quant à nos compatriotes ruraux, ils sont bien trop malins pour ne pas comprendre à quel point elle est nuisible à leurs intérêts bien compris et au rétablissement du pays.

Jean de Granvilliers.

SPORTS

U. S. Sénas bat Sisteron-Vélo 2 à 1

Dimanche dernier, en championnat, Sisteron-Vélo recevait l'excellente équipe de l'Union Sportive de Sénas première de la division. Ce match se jouait sur le nouveau terrain provisoire du Collet. Une nombreuse assistance se pressait sur les touches.

A l'appel de l'arbitre officiel, qui dirigea avec impartialité cette rencontre, l'équipe locale se présentait remaniée et avec quelques jeunes éléments, tandis que Sénas avait une équipe athlétique. Malgré celà, Sisteron réussissait à tenir son adversaire en échec durant toute la partie, si ce n'est qu'une minute avant le coup de sifflet final, sur une faute de l'arrière gauche (imputable à l'état du terrain fraichement arrangé) qui du reste fournit une excellente partie, Sénas réussissait le but vainqueur.

Nous ne ferons pas le développement de la partie. Nous dirons simplement que les deux jeunes ailiers Pau et Guigou ne peuvent pas être portés à la critique. Ils jouèrent avec cœur et ne furent pas les plus mauvais sur le terrain, bien au contraire. Avec quelques matches comme celui-là et quelques conseils, ils apporteront un agréable concours à l'équipe. D'ailleurs la ligne locale d'avants n'avait pas beaucoup de balles, la défense s'appuyant surtout à faire un jeu défensif en deuxième mi-temps. La première mi-temps fut plus agréable à suivre par suite d'un jeu égal entre les adversaires.

En général et pour conclure, nous dirons qu'en mettant deux joueurs à leur place habituelle, Sisteron-Vélo présentera encore une équipe qui se tiendra debout et qui contentera les nombreux supporters de l'équipe de foot-ball de notre ville.

Mardi-Gras

CARNAVAL 49

Le Comité permanent des Fêtes organise, avec le concours de M. Gilles, directeur des Variétés, une Grande Fête Enfantine, en matinée.

Comme les années précédentes, les enfants devront être travestis et de nombreux prix seront décernés aux plus beaux costumes. Un bal enfantin clôturera cette charmante fête.

Le soir à 21 heures, un Grand Bal paré et masqué sera offert à la jeunesse dans la salle des Variétés décorée à cet effet. Un brillant orchestre fera tourbillonner les nombreux couples au milieu d'une grande redoute de confetti et de serpentins.

Mise au point

A propos du Stade — question toujours d'une actualite brûlante — « Le Coup de Patte » dans « La Marseillaise » de Lundi et Mardi, nous égratigne sérieusement... Il feint d'ignorer que la Municipalité et sa Commission des Sports se sont occupés à maintes reprises de cette question et froidement il écrit « la Municipalité a fait preuve en la matière d'un désintéressement quasi total ». quasi ! me plait.

Il est regrettable qu'il n'ait pu assister aux réunions du Conseil Municipal qui débutent à 21 heures et finissent presque toujours à 1 heure du matin. Il aurait alors maintes fois entendu évoquer le problème, si difficile à résoudre, du Stade... Il aurait entendu discuter sur des hectares de terrain... de prix au mètre carré... et d'une valse de millions qui — malgré la baisse du franc — nous effraie !... Car si nous ne voulons pas oublier les jeunes (et ils le savent bien !) nous pensons aussi aux autres Sisteronnais qui devraient en fin de compte, régler la plus grande partie de l'addition.

De même il aurait pu, un certain Dimanche de Janvier, voir un groupe de Conseillers déambuler le long de la Rue de Provence et se diriger vers le Collet, puis vers Mételine, à la recherche d'un terrain très grand plat, sans cailloux, pas cher !... enfin rechercher ce que chacun de nous désire.

De même sa surprise de voir quelques-uns d'entre nous sur les touches est assez curieuse, car pour soutenir l'équipe du Sisteron-Vélo on nous a vus, la plupart, sur tous les stades des Basses-Alpes.

Allons !... Il y a des « Canards » qu'il faut assommer par de sérieux coups de patte. Croyez-moi, la Municipalité en entier fait et fera toujours son possible pour que le Sisteron-Vélo vive et porte au loin la renommée de notre petite cité.

Après cette amicale mise au point je vous serre cordialement... la patte.

FAUQUE
Conseiller Municipal
Membre de la Commission des Sports

ECHOS... DE GACHE

SPORTS

A Sisteron, le sport n'est pas roi. Il est vrai que la guerre n'a pas arrangé les affaires. Depuis quelques années, les sociétés sportives de la ville souffrent d'un malaise qu'il est difficile de combattre. Si, parmi ces sociétés, certaines réussissent à rehausser leur prestige, d'autres, par contre, ne font que de diminuer chaque année, comme par exemple le foot-ball. Manque de jeunes, disent les uns ; manque de dirigeants, disent les autres. Il ne manque rien ou plutôt si, il manque cette entente de camaraderie propre à toutes les sociétés.

Le départ du Stade du Pré de Foire porte également un grand préjudice à la société.

La pelle mécanique a déjà mordu l'ex-terrain de sports. Souhaitons ardemment que le nouveau Stade s'élève aussi vite que l'ancien disparait.

—)o(—

UN TERRAIN ! !

Sisteron, de par sa situation, ne possède pas de terrain assez grand propice à la culture des sports. Le terrain actuel qui s'en va ne peut pas être remplacé, situé au milieu de la ville, il n'y avait que cet emplacement unique en France..... Un terrain de sports en plein centre, c'était trop beau et c'est pour cette raison (!) peut-être qu'il disparait.

Puisque l'achat d'un terrain à Beaulieu est rendu très difficile, ne pourrait-on pas lever les yeux au-dessus de cet emplacement et, de ce fait on peut voir le quartier du Thor.

D'une pierre deux coups, achat du terrain à meilleur compte et regain d'activité de cet agréable quartier, et par effet on ne pourra pas dire que le... Thor... tue.

—)o(—

INAUGURATION

Qui l'eut crû ! Le quartier du Collet, déjà avantageusement connu l'hiver, par les jeunes lézards à deux pattes ainsi que par nos bons vieux, vient de connaitre, à l'occasion de l'inauguration du terrain provisoire des sports, une affluence record. Il est vrai que ce quartier est bien placé et que le soleil ne ménage pas d'envoyer ses plus chauds rayons du matin qu'il se lève jusqu'au soir qu'il se couche.

Pour aller de pair l'équipe du Sisteron-Vélo a fait une excellente partie, malgré sa défaite.

Après avoir reste avec un score de 1 but partout, une minute avant la fin, Sisteron-Vélo s'est fait prendre au... Collet.

—)o(—

UNE MEDAILLE

La question du Stade à Sisteron reste toujours posée. Plusieurs personnes s'emploient actuellement à régler ce brûlant problème au mieux des intérêts de la ville et des sociétés sportives.

Aussi nous demandons à qui de droit que la médaille de l'Education Physique soit épinglée officiellement aux personnes qui ont enlevé 999 grammes de pierres sur le terrain du Collet et emporté chez eux, pour en faire du bois de chauffage, les gradins et la main courante du terrain du Pré de Foire.

Que ces personnes là « soient remerciées de leurs efforts au nom de toute la jeunesse locale ».

O. LAVOIR.

A LOUER :

Grand Jardin, 2.000 mètres carrés situé aux Coudoulets.
S'adresser au Bureau du Journal.

CHRONIQUE LOCALE

MUTUALITE. — Les membres de la Société de Secours Mutuels hommes sont informés que l'assemblée générale a été fixée au Dimanche 20 Février prochain à 9 heures 30, à la Mairie.

De sérieuses décisions seront présentées à cette réunion que l'assemblée aura à approuver. Aussi le président compte sur la présence de tous ce jour-là.

Nous rappelons aux mutualistes que la cotisation annuelle a été portée à 150 francs et que les services mutualistes ont été majorés. Il sera donné également lecture des conditions nouvelles de la Caisse Chirurgicale.

Les chefs de section sont priés de convoquer individuellement leurs hommes par convocation.

Le Groupe Scouts de France communique :

A la suite de violentes attaques lancées au cours de la réunion des Dames de Charité de Sisteron, qui s'est tenue le Dimanche 6 courant, attaques visant à mettre en doute l'honnêteté des dirigeants du Scoutisme Catholique Sisteronnais, les chefs et cheftaines de ce mouvement outrés de ces propos pour le moins inconsidérés, ont présenté leur démission. Ils espèrent que les dites Dames de Charité assureront à l'avenir la bonne marche de la jeunesse scoute de notre ville.

DIDOT-BOTTIN. — Les usagers du Didot-Bottin sont informés que le fascicule 1949 du département des Basses-Alpes vient de paraitre. Il comprend les numéros téléphoniques et le classement des négociants par catégorie.

Le fascicule est en vente à la Librairie Lieutier, 25, Rue Droite, au prix de 150 francs.

VARIETES-CINEMA. — Aujourd'hui en soirée et demain Dimanche en matinée, l'écran des Variétés projètera un film de premier ordre... « LA GRANDE ILLUSION ».

Jean Gabin, Pierre Fresnay, Carette, Daillant, Erich Von Strohen en seront les principaux interprètes.

Bonne matinée en perspective.

AVIS aux Assistantes et Auxiliaires Sociales. — Une session de préparation accélérée au diplôme d'Etat d'Assistante Sociale va être prochainement ouverte aux personnes exerçant des fonctions de Service Social à la date du 8 Avril 1946, encore en fonction actuellement et qui n'ont pu être récupérées au titre de la loi du 8 Avril 1946.

Pour tous renseignements s'adresser d'urgence à la Direction de la Population, 7, Place de l'Evêché, à Digne.

VARIETES-DANCING. — Demain à 21 heures, dans la salle des Variétés-Dancing, un Grand Bal, servi par le « Rythme Vagabond Jazz » dans son répertoire moderne, fera danser toute notre jeunesse jusqu'à une heure avancée de la nuit.

LES PENSIONS DE GUERRE majorées à partir du 1er Septembre 1948. — Par décret du 19 Janvier 1949, toutes les pensions d'invalidité et des victimes civiles et militaires de la guerre, ont été majorées à compter du 1er Septembre 1948, avec rappel depuis cette date.

Le montant de cette nouvelle augmentation est en fonction du taux de la pension actuelle, mais n'excèdera pas 12.000 francs par an et ne sera attribuée qu'aux pensionnés résidant dans des territoires où l'indemnité de cherté de vie est allouée aux fonctionnaires.

Les intéressés ont intérêt à demander tous les renseignements détaillés et le tableau des nouveaux taux (contre timbre pour réponse) à la Fédération Nationale des Anciens Combattants, F. N. A. C., 68, Chaussée d'Antin, Paris (9me).

HYMENEE. — A l'occasion du mariage de M. Henri Reymond, boulanger, avec Mlle Aimée Tourniaire domiciliés à Sisteron, il a été versé la somme de 1.500 francs à répartir comme suit : 250 frs pour les Anciens Combattants , 250 frs pour les Sapeurs-Pompiers ; 250 frs pour les Prisonniers de Guerre ; 250 frs pour le goûter des Vieux ; 250 frs pour le Sisteron-Vélo et 250 frs pour «Les Touristes des Alpes».

Nos remerciements et meilleurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil Municipal de la Ville de Sisteron se réunira Samedi 19 Février 1949, à 21 heures, dans la salle des délibérations.

ON DEMANDE :

Bonne à tout faire pour ménage sans enfant, logée ou non, au choix.
S'adresser au Bureau du Journal.

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un accident du travail qui aurait pu avoir de très graves conséquences s'est produit Lundi après-midi.

En effet, notre jeune ami Marcel Gabert, occupé à scier du bois à la scie circulaire, voulant soutenir avec le genou un rondin de forte dimension pour passer à la machine, a été blessé à la cuisse par suite d'un faux mouvement, le genoux a glissé sur la scie lui occasionnant une très forte entaille.

Transporté immédiatement à l'hôpital pour recevoir les premiers soins que nécessitait son état, Marcel Gabert va, à l'heure actuelle mieux, et nous souhaitons à ce jeune travailleur une prompte guérison.

Du 12 au 28 Février

Avant Inventaire et
Changement de Magasin

Grande Vente Réclame

La Maison Vve Adrien ANDRE
Confections — SISTERON

sacrifie à des prix incroyables
son rayon ARTICLES D'ENFANTS

Manteaux 2 à 7 ans à partir de 600
Costumes et Robes 400
Costumes Garçonnets 7 à 14 ans à partir de 2.000
Culottes lainage et coutil 300
Blousons draperie 4 à 10 ans 700
Pulls cadet 300

RABAIS
sur tous les articles d'enfants.

Du 19 au 28
la vente continuera pour le rayon Confection Homme, Chemiserie, etc

CARNET ROSE. — Nous sommes heureux d'enregistrer la naissance du jeune Jean-Pierre au foyer de Mme et M. Gabriel Manteller, nos compatriotes demeurant à La Tour-d'Aigues.

Nous annonçons également la naissance de Bernard dans le ménage de Mme et M. Fonquernie, directeur du Cartonnage Francalux, à la Baume.

Aux heureux parents nous adressons nos félicitations et nous formons des vœux de bonheur pour les nouveaux-nés.

Carnaval d'Aix

(27 FEVRIER)

A l'occasion du Carnaval, le car Buès organise une sortie sur Aix, avec l'horaire suivant :

Départ de Sisteron
Café de Provence : 8 heures
Départ d'Aix : vers 24 heures
Prix de la place (aller-retour) 500 frs
Retenir sa place au Café de Provence ou chez M. P. Buès.

© VILLE DE SISTERON

En Souscrivant

à la RENTE GARANTIE 5 %

vous gagnerez,
dans tous les cas,
en capital ou en intérêts

Si l'Etat emprunte à 6 % votre revenu sera majoré
et s'il emprunte à 4 %
votre rente inconvertible cotera au-dessus du pair

Renseignez-vous

VARIETES - CINEMA

Samedi, soirée Dimanche, matinée
Actualités Documentaire
Dessins Animés

et un grand film sur les prisonniers de guerre...
LA GRANDE ILLUSION
Dimanche à 21 heures, Grand Bal.

ETAT-CIVIL

du 4 au 11 Février 1949

Naissances : Gilbert Gaston Louis Cabrier, Avenue de la Libération. — Bernard Henri Robert Fonquernie, Avenue de la Libération. — Gérard Barthélémy Paul Rinaudi, Avenue de la Libération. — Jean-Pierre René Richaud, Avenue de la Libération.

Mariage : Henri Séraphin Constantin Reymond, boulanger, et Aimée Marcelle Augusta Tourniaire, dactylo-comptable, domiciliés à Sisteron.

Décès : Jean Baptiste Maccari, 85 ans, Avenue de la Libération.

Chez Francette

15, Rue Saunerie — SISTERON

A partir de cette semaine...

GRAND CHOIX de
ROBES VESTES CHEMISIERS
JUPES PEIGNOIRS
Haute Couture
Toutes Teintes Mode
— PRIX AVANTAGEUX —

TOUT pour la PHOTO

PELLICULES
FILMS
APPAREILS
Les Meilleures Marques

TRAVAUX D'AMATEURS
TIRAGES
AGRANDISSEMENTS
TRAVAIL RAPIDE ET SOIGNE

Droguerie BERNARD

MONUMENTS FUNERAIRES

Escaliers — Eviers — Carrelages
Plaques et Livres en marbre
Gravure

Marbrerie R. CAFFIN

Rue des Combes — SISTERON
Devis gratuit sur demande.

Vous trouverez chez...

C. FIASTRE

22, Rue Saunerie

TOUT ce qui concerne
L'ELECTRICITE

Cuisinières, Chauffe-eau, etc...

Moteurs Electriques bobinés cuivre
Groupes Electro-Pompes
Grand Choix de Lustrerie, etc....

INSTALLATIONS ELECTRIQUES
sous fil cuivre

— REPARATION —

T. S. F.
Agence « RADIOLA-RALLY », etc...
Vente — Réparation

Chez MUSSO Rue Saunerie SISTERON

Spécialité ARTICLES DE TRAVAIL
Hommes et Femmes
Dépositaire de la Maison
« Adolphe LAFFONT - Lyon »

GRAND CHOIX DE COSTUMES
Hommes, Jeunes Gens et Enfants
à partir de 3.500 francs

TISSUS EN TOUS GENRES
— Un coup d'œil s'impose —
PRIX ET QUALITE

Pour la rentrée des classes
Assortiment de Blouses d'enfant
en tous genres.

Pour l'Hiver
Vêtements de cuir et canadiennes

FIN DE SAISON

PARDESSUS hommes et garçonnets
à partir de 3.500 francs.

Vélomoteurs

3 vitesses, livrables de suite
contre Bon d'achat

Cyclomoteurs

2 vitesses, Vente Libre

TOUTES BICYCLETTES

Hommes Dames Enfants
Sport Courses

chez AUTOS-SPORTS

CHARLES FÉRAUD

64, Rue Droite — SISTERON

ATELIER DE MENUISERIE
ET EBENISTERIE

REYNAUD & BURLE

Rue de la Coste, SISTERON

SERVICE
des Pompes Funèbres
CERCUEILS tous bois
Prix Modérés

CARTES DE TRANSPORTS
ASSURANCES « LE SOLEIL »
CONTENTIEUX
FONDS DE COMMERCE

ALLEGRE & CHASTEL

6, Place de la Mairie
SISTERON — (Basses-Alpes)
Téléphone 205

Sisteron — Imprimerie LIEUTIER
Le Gérant : Marcel LIEUTIER

A LA MARBRERIE DE LA CITADELLE

Tout ce qui concerne l'Art Funéraire et le Bâtiment

Monuments Funéraires
Plaques et Livres
Devantures de Magasins
Escaliers, Cheminées
Dessus de Meubles, etc....

POMPES FUNÈBRES
Couronnes Céramiques
Fleurs Artificielles
Vases et Jardinières
en tous genres

PERRONE MAGASIN : 59, Rue Droite
ATELIER : au Collet **SISTERON**

AU SOUVENIR 59, Rue Droite
Téléphone 93

POMPES FUNÈBRES

CERCUEILS (article soigné) Grand Choix de COURONNES
PLAQUES et MAUSOLEES
TRAVAIL SOIGNE PRIX IMBATTABLES

Etudes de Me Charles TARTANSON, Avocat-Avoué à DIGNE
5, Avenue Joseph Reinach
et de Me Louis CASTEL, Notaire à SISTERON

VENTE PAR LICITATION

d'Immeubles sis à Château-Arnoux

ADJUDICATION A CHATEAU-ARNOUX en la Mairie, par devant Me CASTEL, notaire, le JEUDI 10 MARS 1949, à 14 heures 30.

En vertu et en exécution d'un jugement rendu sur requête collective par le Tribunal Civil de DIGNE le huit Juin mil neuf cent quarante huit, ordonnant la liquidation et le partage des successions de FERRAND Scipion, quand vivait propriétaire, demeurant et domicilié à CHATEAU-ARNOUX, et y décédé le douze Février mil neuf cent vingt quatre, intestat, et de Dame SAUVE Hélène Clotilde, son épouse restée sa veuve, quand vivait domiciliée à CHATEAU-ARNOUX, et y décédée le vingt neuf Juillet mil neuf cent trente huit, intestat, commettant pour y procéder Me CASTEL, notaire à SISTERON et, préalablement à ces opérations la licitation par le même notaire des immeubles dépendant de la succession de Monsieur FERRAND sus-nommé ;

Aux poursuites et diligences de Monsieur Pierre GEOFFROY, notaire à AVIGNON, agissant en qualité de mandataire ad litem de Mademoiselle FERRAND Valentine Augusta, sans profession, célibataire majeure, domiciliée à CHATEAU-ARNOUX, actuellement en traitement à l'hôpital psychiâtrique de Montdevergues, aliénée non interdite, à ces fonctions nommé par jugement du Tribunal Civil de DIGNE du vingt trois Décembre mil neuf cent quarante sept ;

2o — Monsieur MONTIGNY Albert, journalier agricole, demeurant et domicilié à CHATEAU-ARNOUX agissant en qualité de tuteur datif de la mineure FERRAND Marie Joséphine Augusta Annie, née à CHATEAU-ARNOUX le vingt six Juillet mil neuf cent trente trois, à ces fonctions nommé par délibération du conseil de tutelle des enfants naturels du canton de VOLONNE, prise sous la présidence de Monsieur le Juge de Paix de VOLONNE le cinq Septembre mil neuf cent quarante quatre ;

Ayant Me TARTANSON pour avoué et élisant domicile en son étude ;

Il sera procédé, par le ministère de Me CASTEL, notaire à SISTERON à ces fins commis, à CHATEAU-ARNOUX, à la Mairie de cette Ville, le JEUDI DIX MARS Mil neuf cent quarante neuf, à quatorze heures trente, à l'adjudication sur licitation de divers immeubles tous sis sur le territoire de ladite commune et dépendant des successions sus-énoncées ;

DESIGNATION et MISES A PRIX

Premier Lot. — Un grand BATIMENT d'habitation, actuellement occupé par la Brigade de Gendarmerie de CHATEAU-ARNOUX, d'une superficie de deux cent quatre mètres carrés, comprennant six logements, le bureau de la Brigade, deux cours et dépendances, confrontant du levant la route de Malijai, du couchant la route Nationale numéro 96, du nord le deuxième lot ci-après et du midi Benoit, cadastré section C, numéro 514 p.

MISE A PRIX
Deux Cent Mille Francs, ci... 200.000

Deuxième Lot. — Une petite MAISON à usage d'habitation, touchant du nord l'immeuble formant le premier lot, comprenant trois pièces et remise, confrontant du levant la route de Malijai, du couchant la Route Nationale 96, du nord Bizot, et du midi le premier lot, cadastrée section C, numéro 514 p.

MISE A PRIX
Vingt Mille Francs, ci... 20.000

Troisième Lot. — Partie d'une Propriété Agricole, appelée St-Pierre, composée de terrain en nature de labour en grande partie arrosable, de forme triangulaire, sur laquelle se trouvent édifiés des bâtiments à usage d'habitation et d'exploitation agricole, en mauvais état pour avoir été en partie sinistrés par incendie. Ensemble le droit au chemin d'accès reliant cette partie du domaine, de même que le cimetière de CHATEAU-ARNOUX à la route de Malijai (chemin vicinal numéro 6) ;

Cette partie confrontera du levant la Durance, du couchant la voie ferrée S. N. C. F., du nord l'abattoir municipal et autres, cadastrée section C, numéros 506 bis p, 507 p, 508 p, 509 p, 510 p, 516 p, 517 p, lieu dit Saint-Pierre, et 515 p, lieu dit Font Subrane, pour une superficie d'environ quatre hectares.

MISE A PRIX
Cent Mille Francs, ci... 100.000

Quatrième Lot. — Autre partie de cette même propriété appelée St-Pierre, également de forme triangulaire, en nature de labour, complantée d'amandiers, soit toute la partie située entre la route de Malijai et la voie ferrée. Cette partie est traversée dans le sens nord-sud par un canal d'arrosage et par une bande de terrain de vingt cinq mètres de largeur, tout au long dudit canal, côté droit, et dans l'autre sens par le chemin sus-indiqué reliant le troisième lot et le cimetière à la route de Malijai. Ce quatrième lot aura l'exclusivité de l'eau de la source appartenant au dit domaine de Saint-Pierre et pouvant permettre l'irrigation d'une partie de ce lot.

Cette partie confrontera du levant la voie ferrée S. N. C. F., du couchant la route de Malijai et autres et du nord divers, cadastrée section C, numéros 506 bis p, 507 p, 508 p, 509 p, 510 p, 516 p, 517 p, lieu dit Saint-Pierre, et 515 p, lieu dit Font Subrane, pour une superficie d'environ cinq hectares.

MISE A PRIX
Cinq Cent Mille Francs, ci... 500.000

Cinquième Lot. — Tout un tènement de terre en grande partie labourable, en partie complantée d'oliviers, sise au couchant de la route de Malijai, sis entre la propriété Benoit et le passage à niveau, confrontant dans son ensemble, du levant la route de Malijai, du couchant le plateau, du nord Benoit et du midi ravin, cadastré section C, numéros 512 p, 513 p, 514 p, lieu dit Saint-Pierre, d'une superficie cadastrale totale de deux hectares, sept ares, trente deux centiares.

MISE A PRIX
Cent Mille Francs, ci... 100.000

Sixième Lot. — Un tènement de terre en nature de labour, vague et oliviers, sis au plateau, cadastré section C, numéros 501, 502, 503, 505, lieu dit Saint-Pierre, d'une superficie cadastrale totale de huit hectares, soixante et un ares, quatre vingt seize centiares.

MISE A PRIX
Cent Mille Francs, ci... 100.000

Septième Lot. — Une pièce de terre en nature de vague et labour, sise sur le plateau, cadastrée section C, numéros 454 p, 488, 489 p, 490 p, 491 p, 494 p, lieu dit Blaches Gombert, d'une superficie cadastrale totale de deux hectares, quatre vingt sept ares, soixante neuf centiares.

MISE A PRIX
Quarante Mille Francs, ci... 40.000

Huitième Lot. — Une parcelle de terre en nature de vague et labour, cadastrée section D, numéros 165, 166, 169, lieu dit Lauzière, d'une superficie cadastrale de un hectare vingt et un ares, vingt quatre centiares.

MISE A PRIX
Deux Mille Francs, ci... 2.000

Neuvième Lot. — Une parcelle de terre en nature de labour, cadastrée section D, numéro 187, lieu dit Lauzières, d'une superficie cadastrale de vingt cinq ares, quatre vingt quatre centiares.

MISE A PRIX
Mille Francs, ci... 1.000

Dixième Lot. — Une parcelle de terre en nature de labour et vague, cadastrée section D, numéros 190, 191, lieu dit Lauzières, d'une superficie cadastrale de vingt huit ares, quatre vingt deux centiares.

MISE A PRIX
Mille Francs, ci... 1.000

Onzième Lot. — Une parcelle de terre en nature de labour et vague, cadastrée section D, numéros 262, 263, lieu dit Lauzières, d'une superficie cadastrale de quinze ares cinquante cinq centiares.

MISE A PRIX
Mille Francs, ci... 1.000

Douzième Lot. — Une parcelle de terre en nature de vague, cadastrée section D, numéros 286, 287, 288, lieu dit Fontaraya, d'une superficie cadastrale de un hectare, quatre ares, cinquante centiares.

MISE A PRIX
Mille Francs, ci... 1.000

Treizième Lot. — Une parcelle de terre en nature de vague, cadastrée section D, numéro 384 bis, lieu dit Saint-Jean, d'une superficie cadastrale de six ares, soixante centiares.

MISE A PRIX
Cinq Cent Francs, ci... 500

Quatorzième Lot. — Une parcelle de terre en nature de vague, cadastrée section D, numéros 227 p, 228 p, lieu dit Lauzières, d'une superficie cadastrale de trente cinq centiares.

MISE A PRIX
Cent Francs, ci... 100

Quinzième Lot. — Une parcelle de terre en nature de vague, cadastrée section D, numéros 358, 361, lieu dit Saint-Jean, d'une superficie cadastrale totale de quarante cinq ares, vingt six centiares.

MISE A PRIX
Cinq Cent Francs, ci... 500

Seizième Lot. — Tout un tènement de terre en nature de vague, autrefois labourable, actuellement inculte, sur lequel se trouve édifiée une bergerie, cadastré section A, numéros 173, 175, 176, 177, 178, 179, 180, 181, 182, 183, lieu dit Les Pertuzes et numéro 223 Grand Champ, d'une superficie cadastrale totale de trois hectares, soixante et onze ares, vingt quatre centiares

MISE A PRIX
Trois Mille Francs, ci... 3.000

Dix-septième Lot. — Une Propriété en nature de bois, actuellement très boisée, appelée aussi le Grand Bois cadastrée section A, numéros 318 p, 318 p, lieu dit l'Hubac, d'une superficie cadastrale de huit hectares, vingt ares, quatre vingt quatre centiares, sur laquelle se trouve également une bergerie.

MISE A PRIX
Dix Mille Francs, ci... 10.000

IMMEUBLES A L'ESCALE

Dix-huitième Lot. — Une parcelle de terre en nature de labour et vague, cadastrée section B, numéros 106, 107, 108 p, lieu dit Les Plantayers, d'une superficie de quarante quatre ares, dix centiares.

MISE A PRIX
Cinq Mille Francs, ci... 5.000

Dix-neuvième Lot. — Une parcelle de terre en nature de labour, cadastrée section B, numéros 115, 116 p, 117, 118 p, 119 p, lieu dit Les Plantayers, d'une superficie cadastrale de un hectare, trente cinq ares, soixante dix sept centiares.

MISE A PRIX
Cinquante Mille Francs, ci... 50.000

Vingtième Lot. — Une parcelle de terre en nature de labour arrosable cadastrée section B, numéro 556, lieu dit l'Hôte, d'une superficie de deux ares, soixante dix centiares.

MISE A PRIX
Trente Mille Francs, ci... 30.000

OBSERVATIONS

Outre les charges, clauses et conditions insérées au cahier des charges déposé en l'étude dudit Me CASTEL, notaire à SISTERON, les enchères seront ouvertes sur les mises à prix ci-dessus fixées.

Les frais préalables à la vente seront payés en sus du prix.

Pour tous renseignements s'adresser en l'étude de Me CASTEL, notaire à SISTERON.

Fait à DIGNE le cinq Février mil neuf cent quarante neuf.

Ch. TARTANSON,
avoué poursuivant.

Enregistré à SISTERON le neuf Février mil neuf cent quarante neuf, folio 86, case 563. Reçu 575 frs.

Signé : JAME.

© VILLE DE SISTERON